

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 02 juillet 2013

Le 2 juillet 2013, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres s'est réuni, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DOUSSET Dominique, Maire.

Le procès verbal de la précédente séance, en date du 24 mai 2013, est approuvé à l'unanimité.

CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES SPORTS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un contrat de l'entreprise « Electricité Générale MELET Jean-Michel », pour l'entretien du chauffage de la salle des sports.

Le montant du contrat d'entretien annuel, s'élève à 1 038,28 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le contrat d'entretien avec l'entreprise « Electricité Générale MELET Jean-Michel »,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

REPRESENTATION COMMUNALE AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE-GOUE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Perche-Gouet concernant la représentation communale au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes du Perche-Gouet – dispositif 2014.

La représentation communale proposée est la suivante :

Nombre de sièges : 41

- Commune de Brou : 8 sièges,
- Commune d'Yèvres : 3 sièges,
- Commune de La Bazoche-Gouet : 3 sièges,
- Commune d'Unverre : 3 sièges,
- Communes au-dessous de 1 000 habitants : 2 sièges :

Montigny-le-Chartif, Frazé, Dampierre-sous-Brou, Luigny, Chapelle-Royale, Gohory, Bullou, Chapelle-Guillaume, Les Autels-Villevillon, Moulhard, Mottereau, Mézières-au-Perche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la représentation communale proposée, à l'unanimité.

PREPARATION DES ANIMATIONS DU 14 JUILLET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le déroulement de la journée du 14 juillet :

- 17 heures : jeux gratuits pour enfants et adultes,
- vers 18 heures : présentation et démonstration de l'équipage de vénerie par Monsieur MARCHADIER avec sa meute de chiens, avec sonneries de trompes de chasse.
- 19 heures 30 : diner champêtre, avec réservation en mairie.
- vers 22 heures : distribution de lampions et retraite aux flambeaux.

DENOMINATION DE PLACE

Suite à la création d'un espace public rue du Lieutenant Stokes, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire et utile de dénommer la place qui vient d'être créée.

Le Conseil Municipal, après étude de plusieurs propositions, décide, à la majorité, de dénommer la nouvelle place : « Place de la Paix ».

ALIENATION DU CHEMIN RURAL N° 8 ET D'UNE MARE COMMUNALE A LA SAUDIÈRE

Le Conseil Municipal décide de donner suite à la demande de Monsieur et Madame VALLEE Gilles et Jocelyne, qui se proposent d'acquérir le chemin rural n° 8 et la mare communale (cadastrée ZE n° 34) à la Saubière, qui jouxtent leur propriété, cadastrée section ZE n° 38.

Le prix de vente est fixé à 1,00 € le m² : les acquéreurs prenant à leur charge, en sus du prix indiqué, les frais liés à la transaction (de notaire, de géomètre et d'enquête publique).

L'accord des intéressés sur ces conditions de vente sera sollicité.

Ce n'est qu'à l'issue d'une enquête publique et au vu de ces conditions que le Conseil Municipal décidera le déclassement et l'aliénation effective du chemin rural n° 8 et de la mare communale (ZE n° 34), au profit de Monsieur et Madame VALLEE Gilles.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que l'ONAC (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) a attribué une subvention de 1 600 € pour l'installation du nouveau monument aux morts.

La commande a été passée et le monument aux morts devrait être installé pour la cérémonie Franco-Alliés d'octobre.

- que la charte « objectif zéro pesticides dans nos villes et villages » avec Eure et Loir Nature sera signée le 21 septembre, à l'occasion des randonnées organisées ce jour. Une ballade nature dans le bourg est prévue en complément des randonnées.

Dans ce cadre, une exposition se tiendra du 13 septembre au 04 octobre, à la salle récréative, et des animations seront présentées dans les classes.

- que la réunion prévue le 08 juillet à Châteaudun, pour faire le bilan de la seconde phase sur le projet de regroupement des Communautés de communes, est reportée au 12 juillet, à Châteaudun.

- que la modification de l'espace vert, devant Monsieur et Madame TOUCHE, sera réalisée au mois de septembre.

- que les jeunes agriculteurs du canton de Brou organisent la Fête de l'Agriculture avec le « Moiss Batt Cross », le 08 septembre, à Yèvres.

Monsieur le Maire fait le point sur divers travaux :

- aménagement espace public rue du Lieutenant Stokes : le passage piéton est réalisé, le panneau handicapé est posé. Reste les plots amovibles à installer.

- aménagement du restaurant le Saint Jacques : les travaux avancent.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal :

- d'un courrier de remerciements de l'association « les Amis de la Danse » pour la subvention accordée.

- d'une invitation du « club d'Histoire Locale de Brou » à une exposition sur l'industrie laitière à Brou, de 1901 à 1986, le 6 juillet à 17 heures, à l'Office du tourisme de Brou. Cette exposition se déroulera du 2 au 29 juillet.

- d'une invitation de Monsieur le Maire de Montharville, à une projection de cinéma en plein air, le 9 juillet, vers 22 heures 30.

Monsieur DOUARD informe le Conseil Municipal que la vallée d'Esse a été curée, sur environ 2 km : curage financé par le SMAR du Loir. La partie restante (environ 1,5 km) sera curée après la moisson. Monsieur le Maire en profite pour remercier les agriculteurs qui ont aidé à ces travaux.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal que les Scènes Euréliennes, à Yèvres, auront lieu le 11 octobre.

Monsieur BURON fait part au Conseil Municipal d'une demande de Monsieur et Madame MASSE, habitant au Thuret, qui se plaignent des herbes sur le terrain du voisin. Monsieur le Maire répond qu'il est informé et qu'il a fait un courrier au propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.